

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG
Centre national de gestion

Décision du 11 mars 2020 portant nomination de référents déontologues

NOR : SSAN2030119S

La directrice générale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 6 *ter A*, 25 *septies*, 25 *octies* et 28 *bis* ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 2 et 116 ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, notamment son article 3,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés référents déontologues en application des articles 2 et 4 (dernier alinéa) du décret susvisé du 10 avril 2017 :

M. Jean-François CABON.

M. Bernard CHENEVIÈRE.

M. Pierre MORISSET.

Article 2

Les référents déontologues mentionnés à l'article 1^{er} sont consultés sur les questions relatives au contrôle déontologique des chefs des établissements énumérés à l'article 2 de la loi susvisé du 9 janvier 1986.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 11 mars 2020.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
EVE PARIER